

ESG RAPPORT 2020

Loi sur la transition
énergétique pour la
croissance verte

ARTICLE 173

Code monétaire et financier
D.533-16-1



SOMMAIRE

Stratégie ESG : Nos valeurs et notre
démarche responsable

4

Démarche & méthodologie ESG

8

Intégration ESG dans la gestion
et engagement

19

Stratégie climatique

27

Information des porteurs

34

*Un acteur engagé depuis
plus de 15 ans*



L'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) modifie l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier (COMOFI) en invitant les sociétés de gestion de portefeuille et certains investisseurs institutionnels à publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leurs politiques d'investissement et de gestion des risques.

La communication sur la prise en compte des critères ESG doit donc être effectuée selon le principe « comply or explain », par lequel les sociétés de gestion de portefeuille doivent présenter les informations précisées dans le décret, et si elles ne le font pas (pour tout ou partie), expliquer clairement et librement les raisons de leurs choix.

L'obligation du décret porte sur le fait de « déclarer » et non sur celui de « faire », l'objectif du régulateur étant de faciliter le développement des bonnes pratiques en matière de prise en compte des enjeux ESG, en particulier climatiques, dans la politique d'investissement.

Le choix de « faire » ou de « ne pas faire » relève de la responsabilité de la société de gestion de portefeuille, autrement dit, de sa stratégie à l'égard de l'intégration des critères ESG dans ses politiques d'investissement et de gestion des risques (le cas échéant), et de son organisation (moyens, processus,...).

STRATÉGIE ESG

NOS VALEURS ET NOTRE DÉMARCHE RESPONSABLE

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE

Crédit Mutuel Asset Management est la branche de gestion d'actifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui est devenue en 2020 la première banque française à adopter le modèle de l'Entreprise à mission créé par la loi française en 2019. Une Entreprise à mission est définie comme une entreprise, dont les objectifs sociaux et environnementaux sont alignés sur son objet et inscrits dans ses statuts. Le Crédit Mutuel AM partage cette même finalité.

Acteur engagé et socialement responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie sa politique de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) dans le cadre d'une stratégie à long terme qui complète le plan de développement des entités du Groupe et contribue à améliorer leurs performances. La démarche RSM est axée autour de cinq ambitions et quinze engagements qui portent les valeurs et les principales orientations sociales, sociétales et environnementales du Groupe.



AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS	AMBITION DE GOUVERNANCE	AMBITION SOCIÉTALE	AMBITION SOCIALE	AMBITION ENVIRONNEMENTALE
3 critères 1. Écoute Sociétaires & Clients 2. Inclusion bancaire 3. Maîtrise des risques 	2 critères 1. Efficacité des instances de gouvernance 2. Dynamique de la gouvernance coopérative 	4 critères 1. Politique d'achat ESG 2. Relations responsables 3. Développement du territoire 4. Valoriser les initiatives locales 	4 critères 1. Diversité et égalité des chances 2. Accompagner les carrières et la mobilité 3. Favoriser la QVT 4. Promouvoir la dynamique du dialogue social 	2 critères 1. Réduction de l'impact environnemental du groupe 2. Renforcer les solutions et offres de qualité, et service responsable 

Source : Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Notre raison d'être est «Ensemble, écouter et agir». Nos objectifs sociaux et environnementaux sont alignés sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, et nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable.

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Nous pensons que l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) nous permet d'appréhender les risques et les opportunités que nous n'aurions peut-être pas pu identifier avec la seule vision financière et que nous devons cette approche à nos clients. C'est pourquoi nous avons l'ambition d'intégrer pleinement les questions ESG à trois niveaux : dans les analyses des émetteurs, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles.

Filiale de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management trouve son fondement et sa raison d'être au sein des valeurs portées par le Groupe auquel il appartient, et s'inscrit pleinement dans le cadre de ses cinq ambitions. L'investissement responsable en est la mise en application majeure dans le cadre de ses activités. La Direction Générale de Crédit Mutuel AM est responsable de la déclinaison de la politique RSM Groupe, en relation étroite avec son Conseil d'Administration.

A l'écoute des besoins des sociétaires-clients et de l'évolution de leurs préoccupations au sein des territoires, en matière de consommation responsable et d'engagements climatiques, Crédit Mutuel Asset Management adapte régulièrement son offre et agit au mieux de leurs intérêts, avec un haut niveau de transparence dans ses activités. En tant que gestionnaire d'actifs, notre responsabilité est d'offrir une gamme de fonds prenant en compte les risques et les opportunités liées au développement durable, et favorisant le financement des activités de demain. Pour ce faire, Crédit Mutuel AM s'assure que les entreprises et Etats dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe.



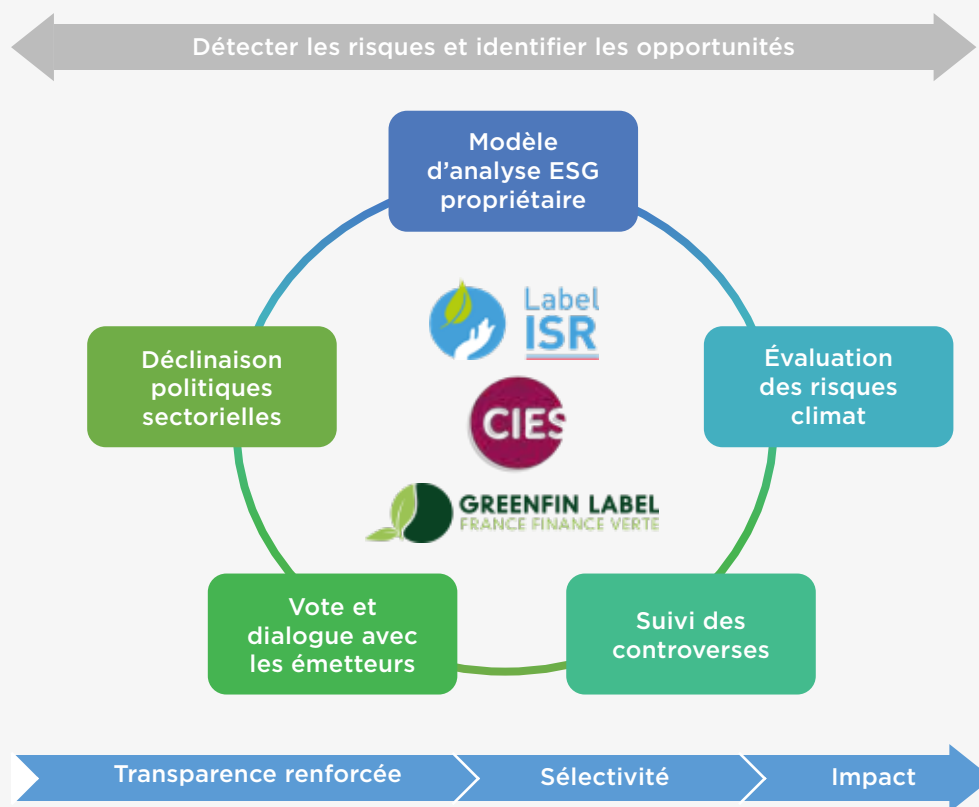
A ce titre, Crédit Mutuel Asset Management prend en compte **des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance)** dans ses gestions et s'engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles du Groupe. **L'engagement et le dialogue avec les émetteurs** sont des leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en matière de controverses.

En particulier, sur le volet environnemental, Crédit Mutuel AM a pour ambition d'**encourager la transition climatique** en participant à la réorientation des flux financiers vers une **économie compatible** avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2 degrés. Les engagements de Place, notamment au travers de la signature de l'Appel de Paris sur le climat et des Green Bonds Principles, témoignent de cette volonté. Par ailleurs, fort des **valeurs de proximité et de solidarité** du Groupe auquel il appartient, Crédit Mutuel AM s'engage depuis plusieurs décennies dans le développement de la finance à impact, notamment au travers de l'**investissement solidaire**, visant à **valoriser les territoires et les initiatives locales**.

Enfin, en tant qu'**investisseur responsable**, Crédit Mutuel AM a le souci d'exercer son rôle d'actionnaire en votant systématiquement en Assemblée Générale, et **en communiquant de manière transparente** sur sa façon d'exercer les droits de vote.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE : NOTRE ENGAGEMENT

De l'efficacité des mesures d'adaptation dépendent les options futures :



Source : Crédit Mutuel Asset Management

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE ESG

MODELE D'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE PROPRIETAIRE

La Finance Durable et Responsable, qui fait partie intégrante de notre activité de gestion d'actifs depuis de nombreuses années, a pris un tournant significatif en 2019 avec la création d'une équipe dédiée d'analystes extra-financiers et le lancement de notre plateforme propriétaire d'analyse extra-financière.

Elle est progressivement devenue partie intégrante de tous nos processus de gestion, d'abord dans les fonds ISR ou thématiques, désormais plus largement dans l'ensemble de notre gamme de fonds.



« Donner du sens à nos investissements » est aujourd'hui une priorité pour nos clients et nous mettons tout en œuvre, conformément aux nouvelles réglementations européennes, pour proposer une gamme diversifiée de produits répondant au plus près à leurs besoins et leur permettant de contribuer au financement de solutions vertueuses pour une transition climatique, écologique et équitable pour tous les citoyens.

La prise en compte de critères extra-financiers dans les OPC repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, en appui sur des agences de notation sélectionnées (Sustainalytics, ISS ESG, Trucost), portant sur les entreprises et les Etats.

Ce dernier est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée d'une quarantaine d'indicateurs au sein de 15 catégories reflétant l'approche globale retenue par Crédit Mutuel Asset Management, couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat. La pondération des 5 piliers est effectuée selon les opportunités et les risques extra-financiers propres à chaque secteur d'activité.

PILIER E ENVIRONNEMENT

E

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Politique carbone
- Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité
- Conception et cycle de vie des produits et services

PILIER ES ECONOMIE & SOCIÉTAL

ES

- L'entreprise dans sa chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

PILIER S SOCIAL

S

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique des ressources humaines
- Hygiène et sécurité
- Formation

PILIER D ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE

D

- Pilotage de la démarche de l'entreprise
- Implication des équipes

PILIER G GOUVERNANCE

G

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote et relations avec les actionnaires minoritaires



Les indicateurs sont choisis en fonction de plusieurs critères : leur pertinence et leur transparence au regard des enjeux ESG que nous privilégions, leur conformité aux exigences des nouvelles réglementations et des labels, leur taux de couverture optimal pour une meilleure appréhension des risques et opportunités ESG de l'émetteur en amont de la construction des portefeuilles.

L'approche extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 ODD des Nations Unies.



Ce modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies (sur la base d'un score global de 1 à 10, le 10 représentant la meilleure notation). La mise à jour des notations est mensuelle.

En complément, une analyse qualitative (basée sur le dialogue avec les dirigeants notamment au travers d'entretiens personnalisés ou de questionnaires spécifiques) est conduite en interne par l'équipe d'experts sur les sujets ESG. Cette approche vise à évaluer en tendance, a minima sur 3 ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les 5 piliers ESG composant notre démarche.

L'analyse qualitative s'appuie sur les études et travaux effectués sur les principaux risques et opportunités environnementaux et de transition climatique par secteurs d'activité, à l'occasion d'échanges réguliers avec les émetteurs.



Principaux enjeux de Durabilité par secteur

SECTEURS	ENVIRONNEMENT	SOCIAL & SOCIÉTAL	GOUVERNANCE ET IMPLICATION DANS LA DÉMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE
Agroalimentaire	Impact de l'agriculture sur la biodiversité (déforestation, stress hydrique)	Démocratisation de la consommation bio et locale Salaire minimum garantit	Répondre au besoin démographique sans nuire à la qualité de l'offre : devoir de vigilance sur la biodiversité
Automobile/ transports	Réduction des émissions du secteur Consommation de métaux rares pour la production des batteries et recyclage	Hausse de la demande de véhicules « verts » et de nouvelles mobilités	Gestion interne des ressources humaines aux nouvelles technologies
Banques	Politiques sectorielles, question du financement des sociétés productrices d'énergies fossiles	Concentration des banques pour améliorer leur rentabilité et plans de licenciement	Financement de la transition climatique Risques informatiques et cybercriminalité Gestion du stress test climatique
Consommation	Développement de l'économie circulaire (emballages, consignes, recyclage) Eco-conception des produits	Recherche de transparence de la part des consommateurs, risque de boycott Création d'emplois dans la réparation et la seconde main	Lutte contre l'obsolescence programmée, allongement de la durée de vie des produits Durabilité et réparabilité (SAV)
Construction	Plans de relance et incitations fiscales pour rénover/isoler les bâtiments et améliorer leur efficacité énergétique	Réduction des maladies professionnelles et du taux d'accident	Construction de bâtiments réversibles pour lutter contre l'obsolescence urbaine
Distribution	Consommation énergétique des solutions frigorifiques Lutte contre le gaspillage alimentaire (aliments, emballage et transport)	Changement des habitudes alimentaires et soutien aux « nouveaux » producteurs	« Carrelage contre digital » (source Intermarché) : préservation des emplois face à l'e-commerce
Énergie	Développement des biocarburants Impact de l'extraction/la fracturation sur la biodiversité	Ethique des affaires : corruption et influence	Stranded assets : actifs dévalués dus aux risques climatiques, réglementation sur les énergies non conventionnelles
Industrie	Transparence sur le scope 3 (90% des émissions totales)	Construction de « smart factories » réduisant la pénibilité du travail Gestion de la chaîne d'approvisionnement (droit humain)	Bien-être et santé du salarié

Source : FReD

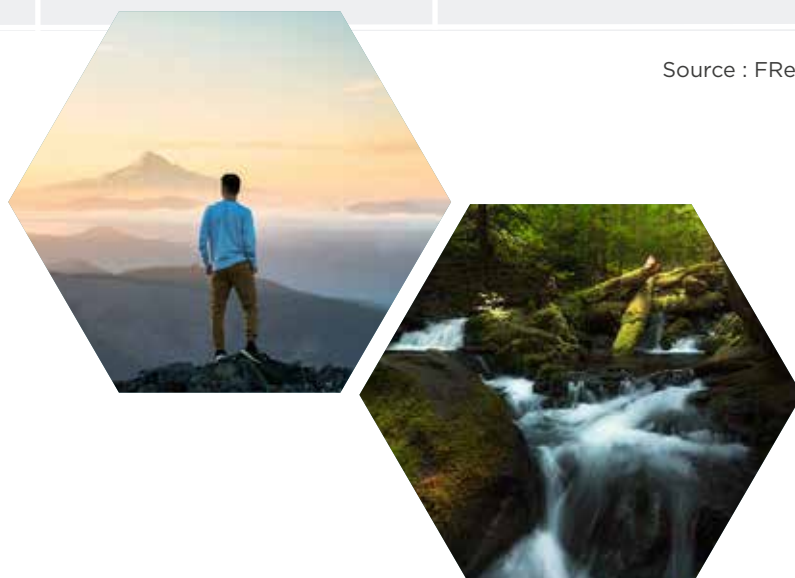
 Opportunités  Risques

Principaux enjeux ESG par secteur pour 2021 - SUITE

SECTEURS	ENVIRONNEMENT	SOCIAL & SOCIÉTAL	GOVERNANCE ET IMPLICATION DANS LA DÉMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE
Média	Education et sensibilisation aux enjeux climatiques	Protection des données personnelles et notamment sur les réseaux sociaux	Poids des géants du numérique (plateformes de streaming) Concentration des pouvoirs (ingérence politique)
Santé/pharmacie	Gestion des déchets issus du cycle de production	Vieillesse de la population, nutrition et innovations Accès à la médecine inégalitaire Résistance aux antibiotiques	Politique de prix et pratiques anticoncurrentielles Vente de contrefaçons en ligne E-santé et protection des données personnelles
Utilities	Green Deal européen et plans de relance via énergies renouvelables aux USA Maintien de la filière charbon	Création d'emplois (renouvelables, hydrogène) Impact sur la biodiversité et les populations locales	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement (panneaux solaires, batteries)
Services financiers et assurances	Impact sur les primes de la gestion des risques climatiques et pandémiques	Cybersécurité (données personnelles, santé)	Régulation croissante pour améliorer la transparence des investissements responsables Risques de dépréciation sur actifs endommagés
Technologie	Exploitation des terres rares (extraction) Emissions scope 3 et recyclage des outils informatiques	Fracture numérique Protection des données personnelles	Développement de l'intelligence artificielle dans l'ensemble des secteurs Propriété de la donnée
Telecoms	Consommation énergétique	Couverture du territoire Digitalisation/emplois	Pratiques anticoncurrentielles Protection des données personnelles

■ Opportunités
■ Risques

Source : FReD



Les conclusions de l'équipe du pôle Finance Responsable et Durable en matière de notation font foi. Des fiches d'analyses extra-financières documentées sur les évaluations et recommandations de l'équipe Finance Responsable et Durable sont à la disposition des gestions. Un échange hebdomadaire est effectué avec l'ensemble des parties prenantes.

In fine, les entreprises de l'univers sont classées en 5 groupes reflétant leur performance extra-financière sur la base de ces analyses tant historiques que prospectives.

CLASSIFICATION	DESSCRIPTIF	COULEUR
1 = NÉGATIF	Risque ESG élevé Actifs potentiellement gelés	
2 = PEU IMPLIQUÉ	Plus indifférent qu'opposant	
3 = ADMINISTRATIF NEUTRE	Administratif neutre Conforme à sa réglementation sectorielle	
4 = ENGAGÉ	Engagé dans la trajectoire Best in Trend	
5 = BEST-IN-CLASS	Pertinence réelle Best in Class	



INTÉGRATION DES ENJEUX EXTRA-FINANCIERS AU SEIN DES PROCESSUS DE GESTION

Crédit Mutuel Asset Management poursuit l'intégration des enjeux extra-financiers au sein de l'essentiel de sa gamme aux côtés des enjeux financiers fondamentaux.

La solution propriétaire d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel AM décrite ci-dessus apporte une aide à la décision sur plus de 4000 émetteurs y compris Etats et Supranationaux pour l'ensemble de ses gestions.

Pour compléter cette solution, un second outil propriétaire de présentation et de simulation transforme ces données en éléments visuels de gestion pour une prise de décision au sein des portefeuilles.

PORTEFEUILLE REFERENCE			
ENCE E...	Date VL		
	25/06/2021		
Categories AMF (art. 6 et 9)	Note ESG		
Art 9 -			
Significativement ...			
			6,1

NOTE ESG GLOBALE				
PORTEFEUILLE DE REFERENCE				
Libellé valeur PTF	Libellé Emetteur	Note ESG	Note ESG Secteur	% PTF
CM-AM OBLI ISR (C)	NC			12,04
ASML HOLDING	ASML HOLDING NV	7,1	5,1	4,66
ESPAGNE 1,95%16-300426	KINGDOM OF SPAIN	5,3		3,33
SPAIN 1,3%16-311026	KINGDOM OF SPAIN	5,3		3,27
ITALIE 1,6%10626 BTP	ITALIAN REPUBLIC	5,3		2,90
ITALY 1,45%18-150525	ITALIAN REPUBLIC	5,3		2,86
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	5,4	4,7	2,72
ITALIE 1,75%19-010724	ITALIAN REPUBLIC	5,3		2,56
SIEMENS	SIEMENS AG	7,0	5,0	2,52
SAP	SAP SE	5,3	3,9	2,38
AXA	AXA SA	6,8	4,9	2,21
ITALY 0,85%19-150127	ITALIAN REPUBLIC	5,3		2,18

PORTEFEUILLE DE COMPARAISON				
ISIN valeur PTF	Libellé valeur PTF	Libellé Emetteur	Note ESG	Note ESG secteur
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	VEOLIA ENVIRONNEMENT	7,0	5,0
NL0015000120	STELLANTIS	STELLANTIS NV	7,5	4,7
XS1074055770	UNIBAIL EM 040626 2,5000%	UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE	7,4	4,8
CH0038863350	NESTLE NOM.	NESTLE SA	7,3	4,5
ES0144380Y14	IBERDROLA	IBERDROLA SA	7,2	3,0
FR0000120321	L'OREAL	L'OREAL SA	7,2	5,0
XS1411535286	JOHNSON + JOHNSON 16/22	JOHNSON AND JOHNSON	7,2	4,2
CH0314209351	UBS GROUP 2,125%16-040324	UBS GROUP INC	7,1	4,5
ES0127797019	EDF RENOVABLES	EDF RENOVABLES SA	7,1	5,0
NL0010273215	ASML HOLDING	ASML HOLDING NV	7,1	5,1
XS1944456018	IBM 0,375%19-310123	INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION	7,1	3,8
XS2149270477	UBS AG EM 210423 0,7500%	UBS GROUP INC	7,1	4,5
XS1874127811	SIEMENS FIN060923 0,175 %	SIEMENS AG	7,0	5,0
FR0000121261	MICHELIN	COMPAGNIE GENERALE DES	6,0	4,7

L'ensemble de ces solutions doivent pouvoir répondre à l'exigence du cadre réglementaire européen et des Labels.

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS SOUVERAINS

La méthodologie d'analyse « Entités Publiques » repose sur la reconnaissance par Crédit Mutuel Asset Management des Valeurs Universelles que sont les Droits de l'Homme, la Démocratie, l'Égalité entre Citoyens, la Lutte contre la Corruption, le Droit au Travail, la Lutte contre la Pauvreté, la Santé, la Cohésion Sociale, le Respect des Ressources Naturelles de la Biodiversité, le Droit de vivre dans un Environnement Sain, la Lutte contre le Changement Climatique... Ces valeurs se reflètent dans la sélection des Indicateurs Clés de Performance.



Les piliers sont pondérés de manière identique pour chaque Entité examinée :

ENVIRONNEMENT 40%

SOCIAL 30%

GOVERNANCE 30%

La finalité du modèle d'analyse extra-financière « Entités Publiques » est donc de proposer une vision synthétique (sous forme de score) de l'adhésion de ces émetteurs aux Valeurs Universelles.

Le modèle utilise 108 Indicateurs Clés de Performance (ICP) fournis par ISS ESG. Ces données numériques proviennent de nombreuses sources gouvernementales (Eurostat, US State Department...), supranationales (OCDE, Banque Mondiale, OMS, FAO...) et d'ONG (Amnesty International, Transparency International, Germanwatch...).

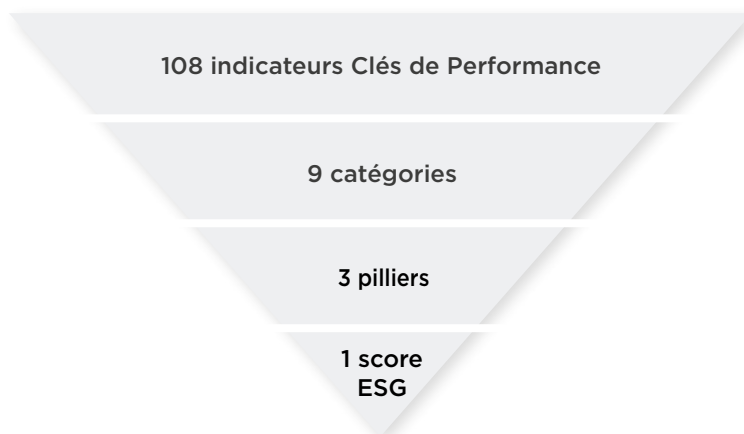
- Les Entités concernées par la méthodologie sont classées de la manière suivante :
 - Entités publiques
 - Souverains
 - Collectivités Locales
 - Agences
 - Supranationaux

Le Scoring s'applique aux Souverains.

- L'évaluation des 3 autres catégories d'Entités Publiques découlent de leur rattachement à un ou plusieurs Souverains.

Chaque Entité est notée sur 3 piliers :

- Environnement, Social et Gouvernance, eux-mêmes divisés en Catégories comprenant les ICPs



- Un score est produit pour chaque pilier sur l'échelle de notation de 1 (moins bon score) à 10 (meilleur score) de Crédit Mutuel Asset Management
- Un score global ESG pondéré est ensuite produit sur la même échelle
- Le score global ESG obtenu est enfin positionné dans la table de classification utilisée par Crédit Mutuel AM (cf plus haut).

GESTION DES RISQUES ESG

L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance nous permet d'appréhender les risques que nous n'aurions peut-être pas pu identifier avec la seule vision financière. C'est pourquoi nous avons l'ambition d'intégrer pleinement celles-ci à trois niveaux : dans l'analyse des émetteurs, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles.

A ce titre, nous avons défini et mis en œuvre des politiques sectorielles en 2020. Ces politiques sectorielles visent à définir des critères et des principes pour les investissements dans les secteurs où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés. Elles constituent un élément clé de notre gestion du risque extra-financier.

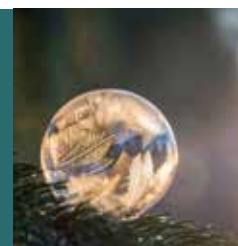


1. POLITIQUES SECTORIELLES

Crédit Mutuel Asset Management, conformément aux conventions et traités internationaux signés par la France, **exclut sans condition de l'ensemble de ses activités toutes sociétés impliquées dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, le stockage, le transport et la distribution d'armes dites controversées** (cette exclusion concerne les mines anti-personnel telles que définies dans le traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999 et les armes à sous-munitions telles que définies dans la Convention d'Oslo adoptée en 2008).

Crédit Mutuel Asset Management **exclut également les entreprises impliquées dans le secteur des armes non-conventionnelles et de destruction massive faisant l'objet d'une réglementation nationale ou internationale comme les armes chimiques, biologiques et nucléaires pour le compte d'Etats non autorisés à détenir ce type d'armes par le Traité de Non-Prolifération** (Politique Sectorielle Défense et Sécurité disponible sur le site internet).

Un des engagements forts de la politique RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concerne l'encadrement des activités de financement et d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de politiques sectorielles.



Ces dernières concernent notamment les secteurs des centrales thermiques au charbon et le secteur minier. **Crédit Mutuel Asset Management exclut de ses portefeuilles toute société recensée dans la « Global Coal Exit List » et développant de nouvelles capacités de charbon.** Cette liste mise à jour annuellement par l'ONG Urgewald fait l'objet d'une vérification lors de chaque Comité RSE.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management n'investit pas dans les entreprises ne respectant pas les quatre critères suivants, sauf si ces entreprises ont publié un plan de sortie des actifs du charbon :

- Production annuelle de charbon strictement inférieure à 10 millions de tonnes
- Capacités installées de production d'énergie basées sur le charbon strictement inférieur à 5 gigawatts
- Part du charbon dans le chiffre d'affaires (CA) strictement inférieure à 20%
- Part du charbon dans le mix de production énergétique strictement inférieure à 20%

Ainsi, pour conserver une entreprise impliquée dans le charbon dans l'univers d'investissement, ces quatre critères doivent être réunis. Si l'entreprise a mis en place et communiqué un plan daté de sortie des actifs du charbon, elle pourra être réintégrée dans l'univers d'investissement après analyse (Politique charbon disponible sur le site internet).

Cette politique a pour objectif de soutenir la transition vers des sociétés à faible intensité carbone dans l'intérêt de toutes les parties prenantes en conformité avec l'Accord universel de Paris : « contenir le réchauffement climatique d'ici à 2100 nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C ».

Dans les deux cas, la Direction des risques veille à la bonne application de cette politique.

2. POLITIQUE D'EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES

La controverse spécifique est définie comme la 1ère matérialisation d'un risque ESG. Elle entraîne d'abord un risque de réputation puis, une fois confirmée la matérialité de l'élément controversé, l'émergence de coûts financiers directs ou indirects. La controverse peut également être perçue comme un indicateur de tendance avancé de l'évaluation ESG d'une société.

Crédit Mutuel AM définit 3 codes couleur pour préciser le niveau de controverses spécifiques des sociétés sur lesquelles elle investit :

VERT

- Absence de controverse

ORANGE

Présence d'au moins une controverse caractérisée par l'un des éléments suivants :

- Information publique et fragmentaire
- Manquement avéré au Respect d'une Norme Etablie avec mesures correctives en cours
- Manquement prétendu au Respect d'une Norme Etablie
- Manquement imminent au Respect d'une Norme Etablie

ROUGE

- Présence d'au moins une controverse caractérisée par un manquement avéré au Respect d'une Norme Etablie sans mise en œuvre de mesures correctives.

La présence, au sein des portefeuilles, de sociétés ayant commis un manquement aux règles et normes environnementales, sociales et de gouvernance liées à la Finance Responsable sans avoir développé d'actions correctrices n'est pas acceptée.

La règle générale est donc l'exclusion des sociétés portant une controverse classée « Rouge » dite spécifique.

Les controverses Oranges ne font pas l'objet de mesures d'exclusion mais uniquement d'une action de surveillance.

Le Comité d'exclusions se réunit sur demande du département de la Finance Responsable. Il est composé de représentants de la Direction Générale, de la Direction des Gestions (avec la présence du Département de la Finance Responsable), de la Direction des Risques et du Responsable RSE.

Il statue sur la validation de la controverse « Rouge », sur la base de l'analyse produite par le pôle Finance Responsable après avoir mesuré le risque potentiel de réputation de l'émetteur (par exemple une amende record représentant un pourcentage élevé du chiffre d'affaires est un élément matériel de risque financier et de réputation).

INTÉGRATION ESG DANS LA GESTION ET ENGAGEMENT



INTÉGRATION DANS LA GESTION

L'investissement responsable couvre progressivement l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plupart des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée à destination de l'ensemble de notre clientèle.

Les fonds de Crédit Mutuel Asset Management ont été classés conformément au règlement DISCLOSURE et en prenant en compte également la position recommandation de l'AMF 2020-03. La présentation de la catégorisation est à retrouver sur notre site, document Article 3 SFDR en pages 11 et 12 :

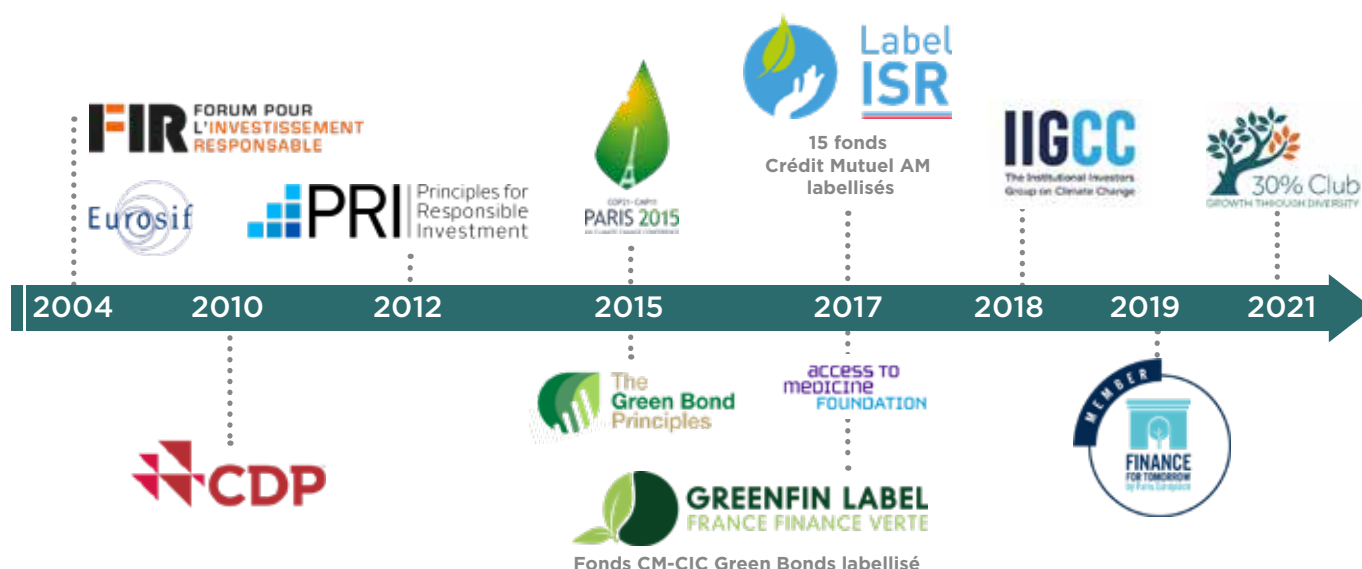
<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/reglementaire/sfdr/sfdr-art3.pdf>

L'univers et la méthodologie d'investissement de chaque fonds sont disponibles sur les documents précontractuels. Ceux-ci intègrent totalement les politiques, analyses et objectifs extra-financiers définis par Crédit Mutuel Asset Management et notamment les principes des différents labels, comme décrits précédemment.

NOS ENGAGEMENTS DE PLACE

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, UN ACTEUR ENGAGÉ DEPUIS PLUS DE 15 ANS

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, Crédit Mutuel AM s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons depuis plus de 15 ans.



Source : Crédit Mutuel Asset Management

En particulier, Crédit Mutuel AM est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et s'engage à les respecter.

Ceux-ci, fondés sur des conventions internationales reconnues, s'adressent aux investisseurs institutionnels. Au nombre de six, les PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de possibles mesures afin d'intégrer les problématiques ESG (environnement, social et gouvernance) dans les activités de gestion de portefeuille :

- Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décisions en matière d'investissements
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires
- Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des informations sur leurs pratiques ESG en faisant preuve de transparence
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
- Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les principes pour accroître notre efficacité.



Crédit Mutuel AM soutient également 3 initiatives de CDP

Afin de contribuer au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique de 2°C par rapport à la période préindustrielle et de réduire pour ses investissements les risques financiers de transition vers une économie bas carbone, Crédit Mutuel AM soutient trois initiatives de CDP (ex Carbon Disclosure Project) :



Et encourage, depuis 2020 auprès du CDP, 1800 émetteurs à répondre positivement à la campagne d'engagement SBTi Business Ambition for 1.5°C afin de formaliser leur engagement d'atteindre des émissions nettes nulles au plus tard en 2050.

Notre adhésion aux travaux du **FIR (Forum de l'Investissement Responsable)** nous a permis en 2020 de participer à la promotion et recherche académique sur la transition climatique au travers du Prix FIR-PRI 2020.

En associant nos capacités d'engagement et de vote aux sociétés membres du **30 % Club France Investor Group**, notre ambition est d'accroître la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes du SBF 120 afin qu'elle atteigne au moins 30 % en 2025.

Le Club ne vise pas la mise en place de quotas obligatoires, mais soutient une approche volontaire visant à réaliser un changement significatif et durable au sein des entreprises interrogées.

Initiatives	Gouvernance	Environnement	Social	Sociétal	Engagement pour la démarche de responsabilité sociale
Forum de l'Investissement Responsable FIR/Eurosif Soutien à la recherche académique / Prix FIR-PRI 2020	x	x	x	x	x
PRI (Principles for Responsible Investment)	x	x	x	x	x
CDP (ex Carbon Disclosure Project) Eau, CO2, Forêts SBTi campaign 2020-2021 auprès des émetteurs sur l'alignement Net 0 émission d'ici 2050		x			x
Accord de Paris		x	x	x	x
Global Investor Statement to Governments on Climate Change		x			
Green Bond Principles		x			
Vers la généralisation de la notation extra-financière	x				
Acces to Medicine				x	x
Finance for Tomorrow		x	x	x	x
30% Club France Investor Group	x		x		x

LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

De bonnes pratiques en matière sociale, sociétale, droits de l'Homme, environnement, gouvernement d'entreprise ne peuvent que contribuer à renforcer la pertinence des enjeux de l'entreprise, sa situation financière, sa capacité à créer de la valeur sur le long terme et sa valorisation.

Dès lors, Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche globale couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux dont le climat. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

Une bonne gouvernance est fondamentale. Elle est la condition sine qua non pour parvenir à de bons résultats et s'y maintenir, dans les autres domaines sociaux, sociétaux et environnementaux.

La politique d'engagement fait ainsi le lien, de façon directe, avec la politique de vote. L'engagement est l'un des fondements de :

- La politique d'intégration ESG : approche orientée matérialité en amont de la responsabilité
- L'Investissement Socialement Responsable : approche orientée responsabilité en amont de la matérialité.

LE PROCESSUS D'ENGAGEMENT L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Crédit Mutuel AM mène deux types de dialogues :

- **Engagement ponctuel**, dans le cadre d'un dialogue direct et suivi de l'équipe Finance Responsable et Durable, essentiellement avec de grandes sociétés européennes
- **Engagement structuré** sur la base d'un questionnaire commun ou spécifique pour toutes sociétés.

Investisseur actif, Crédit Mutuel AM a pour objectif d'inviter, par un questionnement constructif, aux meilleures pratiques de gouvernance, sociales et environnementales. Cela passe par une demande de meilleure transparence, de la mise à disposition de données de qualité et par l'intégration de la RSE dans la stratégie à long terme des entreprises.

Toutes les thématiques ESG et controverses peuvent être abordées. Les moyens alloués sont proportionnels à la matérialité de l'enjeu pour les fonds gérés.



ENGAGEMENT DIRECT ACTIONNARIAL

L'objectif du tableau ci-dessous est d'illustrer la démarche d'engagement de Crédit Mutuel AM ; celui-ci présente quelques exemples de dialogues effectués lors de l'exercice 2020 avec des sociétés sélectionnées sur leur action en matière de durabilité et de gouvernance.

INITIATIVES

SOCIÉTÉ	THÉMATIQUE	SECTEUR	THÉMATIQUE SOULEVÉE	STATUT	
				en cours	abouti
ING	Environnement	Banque	Emission d'un green bond, sans avoir fixé un prix interne du carbone	X	
Total	Environnement	Gaz-pétrole	Dépôts d'une résolution collective de 11 actionnaires à l'AG 2020 pour demander au conseil d'administration d'intégrer dans les statuts de la société sa stratégie GES pour aligner les activités avec les accords de Paris. Notamment les objectifs de réduction des GES en absolu (scope 1-2-3), en précisant les étapes intermédiaires chiffrées et les moyens mis en oeuvre pour les atteindre.	X	
SEB	Environnement	Biens de conso.	Environnement et réduction empreinte carbone		X
Guangdong Investment	Environnement	Utilities	Stratégie de sortie de la production d'électricité au charbon (comité RSE)	X	
Novo Nordisk	Sociétal	Pharmacie	Certification pour bien-être animal		
Teleperformance	Gouvernance	Service aux entreprises	Gestion de la crise sanitaire, rémunérations	X	
Veolia	Gouvernance	Utilities	Pratique des affaires : administrateur litigieux	X	
Air Liquide	Gouvernance	Gaz-pétrole	Critères de diversité, rémunération des dirigeants	X	
Casino	Gouvernance	Distribution	Non séparation des pouvoirs	X	
Carrefour	Gouvernance	Distribution	Diversité H/F		X
Saint-Gobain	Gouvernance	Matériaux	Politique de rémunération ESG		X
Solutions30	Gouvernance	Services informatiques	Demande de transparence comptable et de gouvernance	X	
Carl ZEISS	Gouvernance	Santé	Demande de transparence sur les rémunérations	X	

VOTES EN ASSEMBLEE GENERALE

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.

Les principes de la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management sont les suivants :

- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- Pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises
- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise



En 2020, Crédit Mutuel Asset Management a voté lors de 888 assemblées générales, soit un taux de participation de 95,2%, dans 36 pays. Les grands principes de la politique de vote ont été respectés. En application de sa politique de vote, lors de l'exercice de droits de votes, Crédit Mutuel Asset Management n'a identifié aucune situation de conflit d'intérêts potentiels.

	2020
NOMBRE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	888
NOMBRE DE RÉSOLUTIONS :	12 365
• PROPOSÉES PAR LE CONSEIL	12 205
• ÉMANANT D'ACTIONNAIRES MINORITAIRES	160
NOMBRE MOYEN DE RÉSOLUTIONS PAR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	14
NOMBRE DE VOTES D'OPPOSITION PAR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	2,4
VOTES D'OPPOSITION / NOMBRE DE RÉSOLUTIONS	16,94%

12 365 résolutions ont été analysées, dont 1,3% en provenance d'actionnaires minoritaires. Les votes en opposition avec les préconisations du management ont concerné 502 assemblées (57%) et 16,9% des résolutions. Les désaccords se répartissent entre trois thèmes : la gouvernance - désignation des administrateurs, mode de management, fonctionnement des instances de l'entreprise (51% des oppositions), la rémunération des dirigeants (26%) ainsi que les rachats et annulations de titres et les demandes d'augmentation de capital (23%).

Toutes les résolutions concernant la transition énergétique, le climat et de façon générale une meilleure prise en compte des risques environnementaux et sociaux ont été acceptées.

En Europe, sur les 9 résolutions d'actionnaires minoritaires approuvées, 8 concernaient la Gouvernance et 1 le climat qui a été déposée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en association avec d'autres établissements financiers.

Dans le reste du monde, parmi les résolutions d'actionnaires minoritaires, en quasi-totalité aux Etats-Unis, 133 ont été approuvées :

- 91 sur la gouvernance (composition et diversité des conseils, déontologie des affaires, politique de lobbying) et sur les rémunérations (la prise en compte des critères ESG et de la compliance dans la rémunération variable...)
- 31 sur les thématiques sociales (dont l'équité des rémunérations hommes/femmes, reconnaissance des droits syndicaux) et sociétales (protection des données privées, sur l'éthique et la santé dont opiacés, limitation du recours aux antibiotiques pour les animaux, taux de sucre dans les aliments...)
- 11 sur l'environnement (OGM, déforestation, huile de palme, changement climatique et atteinte des objectifs de l'accord de Paris...)



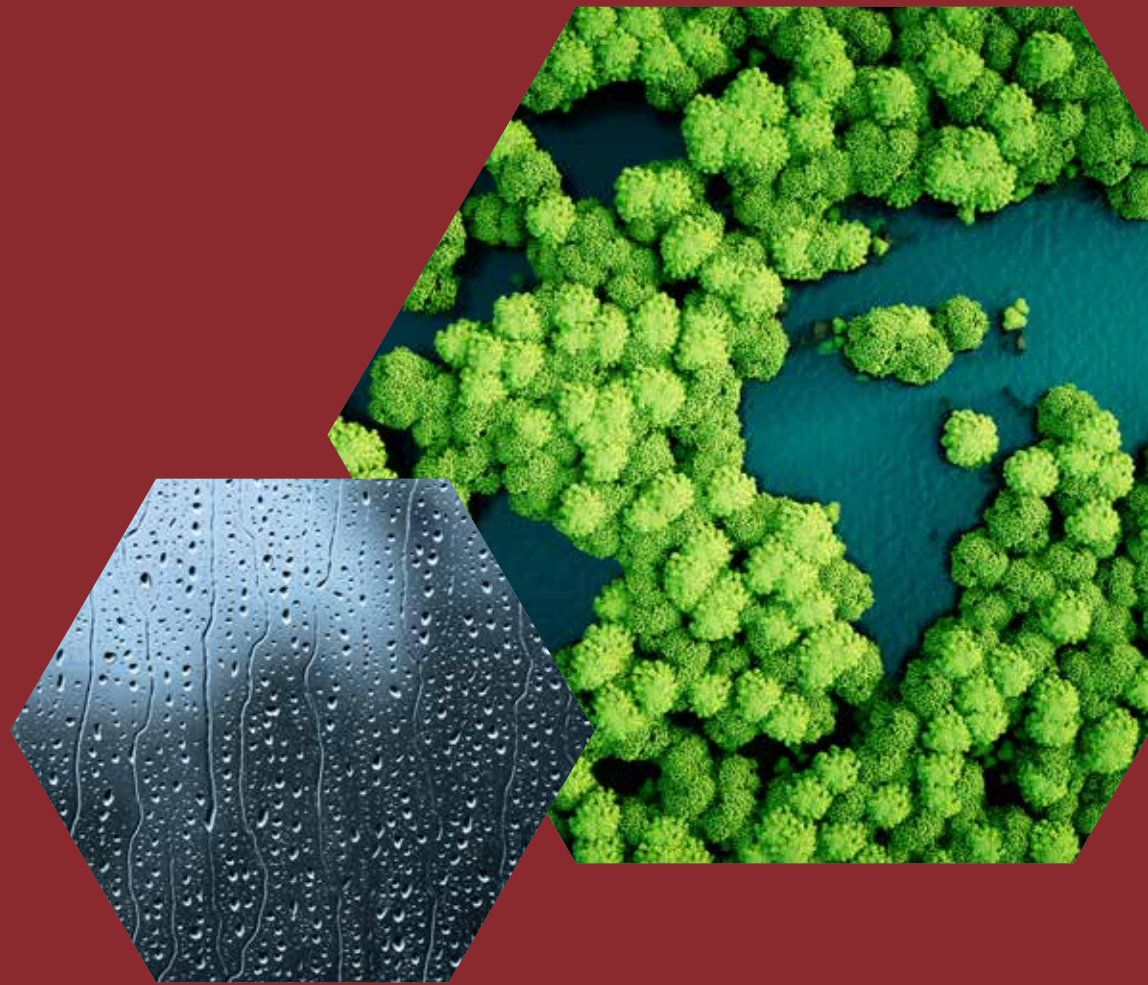
En moyenne, le vote contre le management représente 2,4 résolutions par assemblée et 16,9% des résolutions.

Assemblées obligatoires :

- Ce type d'assemblée revêt un caractère relativement exceptionnel. Généralement les titres sont bloqués plusieurs semaines, en contrepartie d'une rémunération.
- Crédit Mutuel AM a participé à 3 assemblées obligatoires, 2 autres n'ayant pas pu faire l'objet d'un vote, le blocage des titres n'ayant pas été accepté par les gestions.
- Le rapport complet est disponible sur le site <https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/exercices-de-vote.pdf>



STRATÉGIE CLIMATIQUE



Les convictions en matière de durabilité du Crédit Mutuel AM s'exprime également sur les enjeux climatiques au travers de sa politique climat. La politique Carbone/Climat s'inscrit dans un cadre général visant à permettre un développement économique respectueux et responsable, ne portant pas préjudice aux générations futures.



Filiale de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans le cadre de l'ambition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui s'engage à réduire de 15% l'empreinte carbone des financements réalisés dans ses portefeuilles de clients corporate, gestion d'actifs et d'assurance d'ici 2023.

Crédit Mutuel AM met en œuvre dans ses processus de gestion une batterie d'indicateurs destinés à :

- Mesurer l'impact de ses investissements sur le climat
- En réduire les effets négatifs, en particulier les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Lutter contre le réchauffement mondial en permettant une transition climatique partagée

Il privilégie l'étude en dynamique des politiques carbone des acteurs économiques sur lesquels il investit, afin de favoriser les plus proactifs. Chaque acteur est analysé au regard de la trajectoire empruntée, à l'intérieur de son secteur d'activité.

La disponibilité des données d'empreinte carbone n'étant pas à ce jour complète, l'utilisation d'un calcul partiel « Direct + First Tier Indirect » est mis en œuvre. Cette mesure regroupe le Scope 1, le Scope 2 et l'ensemble des émissions des fournisseurs de 1er niveau.

TRAVAUX THÉMATIQUES SUR LA TRANSITION CLIMATIQUE

Le prix CFI.co 2020 du gestionnaire de fonds le plus responsable de France par Capital Finance International, ressource imprimée et en ligne spécialisée dans l'économie et la finance, nous encourage à poursuivre nos travaux et White Paper sur des thématiques spécifiques liées à la Transition Climatique comme :

- **L'hydrogène** : le maillon manquant de l'objectif de neutralité carbone pour 2050 annoncé par près de 70 pays
- **Les Green Bonds** : un investissement en faveur de la transition énergétique et écologique

Ou encore nos articles pédagogiques bimensuels sur la durabilité et les ambitions et enjeux sur la transition climatique : « le Billet de la Finance Responsable » disponible sur le site internet.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE AU SEIN DES PORTEFEUILLES

L'élaboration de cette stratégie repose sur une double analyse des risques et opportunités liés au climat, au travers de métriques en amont et en aval des investissements :

Analyse a priori

- Application du filtre ESG en amont de l'investissement dont pour la partie « Environnement » (E), l'analyse 1- de la démarche environnementale, 2- de la politique carbone, 3- de la gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité, 4- de la conception et du cycle de vie des produits et services,
- Hiérarchisation des émetteurs au sein de leur secteur d'activité sur le critère d'intensité carbone. L'intensité carbone est caractérisée par le ratio émissions GES divisées par chiffre d'affaires (production d'électricité pour les énergéticiens, PIB pour les souverains). Un score de 1 à 5 est alors attribué à chaque émetteur en fonction du positionnement de ce ratio à l'intérieur de son secteur d'appartenance.

Analyse a posteriori soit utilisation d'outils d'analyse climat en aval de l'investissement pour l'évaluation des portefeuilles

Ces outils présentent des mesures d'impact carbone, élaborées avec les données de notre prestataire Trucost et portent sur les éléments suivants :

- Emissions GES,
- Intensité carbone Moyenne,
- Efficience carbone.

CHOIX DES SECTEURS ET ÉMETTEURS

Notre démarche a pour objectif d'identifier les risques et les opportunités durables au sein des secteurs et d'y sélectionner les entreprises contribuant à la transition climatique en distinguant les éléments déjà pris en compte par l'entreprise de ceux dont la survenance pourrait avoir une incidence sur les indicateurs financiers (innovation et solutions mises en œuvre).

Les investissements peuvent avoir des effets négatifs sur le changement climatique. Le « Do not Harm » repose pour Crédit Mutuel Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours.

INCIDENCE DES INVESTISSEMENTS

Cela permettra d'évaluer les coûts financiers résultant de :

- Risques physiques (événements météorologiques ou périodiques),
- Risque carbone,
- Risque d'actifs échoués (hydrocarbures, charbon).





MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES AU 31/12/2020

Crédit Mutuel Asset Management a procédé au calcul de l'empreinte Carbone de près de 60% de ses encours.

Pour le calcul, les éléments méthodologiques suivants ont été retenus :

PÉRIMÈTRE : tous les fonds de plus de 500M€ au 31/12/2020 (en caractère gras ci-dessous) et fonds Labellisés ISR, CIES et ceux dont la gestion souhaite suivre la thématique climat de leur portefeuille (soit 65 % des actifs totaux représentant 70 Mds€ au 31/12/2020 dont les fonds de plus de 500M€ représentent 57 %) :

CM-CIC Cash
CM-CIC Moneplus
CM-CIC Europe Growth
CM-CIC Obli Moyen Terme
CM-CIC France
Flexigestion Patrimoine
AA Atlante Diversifié
CM-CIC Equilibre International
CM-CIC Global Leaders
CM-CIC Dynamique International
CM-CIC Mone ISR
CM-CIC Euro Equities
CM-CIC Institutional Short Term
CM-CIC Convictions Euro
SA Solidaire ISR
CM-CIC Monétaire CT
CM-CIC Global Gold
CM-CIC Europe Value
CM-CIC Global Innovation
CM-CIC Crédit Low Duration

CM-CIC Short Term Bonds
CM-CIC Small&Mid Cap Euro
CM-CIC Obli Court Terme
CM-CIC Global Emerging
CM-CIC Convertible Euro
Objectif Environnement
SA Actions ISR
CM-CIC Europe Rendement
CM-CIC Obli Long Terme
CM-CIC Obli ISR
CM-CIC Obli Corpo
SA Obligations ISR
CM-CIC Flexible Euro
CM-CIC Silver Economie
Orano Actions Zone Euro
SA Diversifié ISR
CM-CIC Global Dividend
La Belle Beauce
Orano Solidaire ISR

Il convient de noter que 3 OPC de plus de 500 M€ (absents de la liste) ne prennent pas en compte les enjeux ESG dans leur politique d'investissement et n'ont pas fait l'objet d'une demande sur les enjeux climatiques soit une mesure de l'empreinte carbone de leurs investissements : CM-AM Avenir Monétaire et CM-AM Fertile Monétaire (nourriciers de CM-AM Cash), le fonds AVENIR SAGEM (OPC investi en titres d'entreprise).

SCOPE D'ÉVALUATION	Scope 1+ Scope 2+ Fournisseurs de 1er rang
NORME D'ÉVALUATION DES ENTREPRISES	Valeur d'Entreprise (par opposition à Valeur Boursière)
SEGMENTATION DES ACTIFS	La spécificité du calcul d'empreinte carbone sur des investissements en obligations souveraines rend l'agrégation des résultats au niveau des portefeuilles difficilement lisibles. Il a été décidé de séparer ces investissements de ceux sur des émetteurs du secteur privé.

TYPE DE FONDS	MONÉTAIRE	OBLIGATAIRE	DIVERSIFIÉ	ACTION
Actifs carbone évalués (Mds Euros)	21 913	1 937	2 949	6 107
Taux de couverture	79,50 %	78,65 %	87,67 %	96,84 %

Signatures Privées

Émissions Carbone/CA (tCO2/M Euro)	86,5	78,8	179,4	170,5
Émissions Carbone/Meuros investi (tCO2/M Euro)	101,3	83,9	124,7	168,0
Intensité Carbone moyenne pondérée (tCO2/M Euro)	105,6	113,3	140,4	164,3
Émissions totales GES (eq tCO2)	2 219 490	162 495	367 671	1 026 322

Souverains

Émissions Carbone/PIB (tCO2/M Euro)	418,85	477,2	551,4	
Émissions Carbone/Meuros investi (tCO2/M Euro)	509,91	531,2	680,2	
Intensité Carbone moyenne pondérée (tCO2/M Euro PIB)	408,7	477,4	497,7	
Émissions totales GES (eq tCO2)	422 483	405 976	320 484	



CAS PARTICULIER DES OBLIGATIONS VERTES (GREEN BONDS)

Les Obligations Vertes sont des obligations classiques dont l'utilisation des fonds est fléchée vers des projets à bénéfices environnementaux.

L'analyse extra-financière des Obligations Vertes, en particulier dans le cadre du fonds CM-CIC Green Bonds, repose sur 3 volets distincts :

- Analyse des qualités ESG de l'émetteur.
Scoring classique avec un focus sur le positionnement de l'émetteur vis-à-vis de la transition énergétique et écologique.
- Analyse des qualités environnementales des projets financés.
Méthodologie propriétaire construite sur les Principes des Obligations Vertes (GBP de l'ICMA).
- Mesure annuelle des bénéfices environnementaux.
Crédit Mutuel AM a fait le choix de mesurer les Emissions Evitées de Gaz à Effet de Serre (équivalent tonnes CO2).
Cette mesure consiste à comparer les émissions GES produites par l'activité économique permise par les projets en question (situation évaluée) à celles d'un univers où ces projets n'existent pas (situation de référence). Cette mesure d'émissions évitées est publiée annuellement dans le rapport annuel de bénéfices environnementaux du fonds CM-CIC Green Bonds, disponible sur le site de la société.

En 2020, le fonds a permis d'éviter l'émission de 13 047 équivalents tonnes de CO2.

CHANGEMENTS EFFECTUES DANS LES PORTEFEUILLES EN 2020

Les informations communiquées font l'état des lieux des portefeuilles cibles en matière de climat afin de nous permettre d'analyser la trajectoire de nos fonds ouverts et de leur univers ou indice de référence, en vue d'aligner à l'avenir nos choix d'investissement avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Comme vu précédemment, certains indicateurs climatiques sont intégrés en amont dans la notation du pilier E de notre politique ESG et certains sont calculés a posteriori tout en n'étant pas administrés activement dans les décisions d'investissement selon les portefeuilles.

Il convient de noter que l'application de notre politique sectorielle charbon a conduit à réduire sensiblement notre exposition sur ces émetteurs au sein de l'ensemble des portefeuilles.

L'exercice en cours verra la mise en place d'une politique sectorielle « Hydrocarbures » notamment sur le pétrole et gaz de schiste et les sables bitumineux dont l'empreinte carbone est élevée. Celle-ci viendra en appui de notre politique d'engagement et de dialogue avec les émetteurs concernés pour les inciter à mettre en place dès aujourd'hui une politique en lien avec la transition climatique.

CLASSES D'ACTIF	CHANGEMENTS EFFECTUÉS EN 2020
Multigestion Diversifiée	Avant leur entrée dans l'univers d'investissement des fonds éligibles, l'équipe de Multigestion s'assure que : 1. Les nouveaux fonds sous-jacents respectent nos politiques d'exclusions sectorielles. 2. Les nouveaux fonds sous-jacents ne comportent pas de titres exclus à cause d'une controverse rouge. 3. La limite de 10% maximum dans l'actif net par transparence, des entreprises les moins bien notées en terme d'ESG dans la base de titres analysée par la direction Finance Responsable et Durable (classe 1) est respectée. Cette limite fait l'objet d'un suivi régulier.
Taux	La gestion taux vise tout particulièrement à limiter les expositions individuelles aux émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles (classe 1 et 2 en particulier) et décline dans les fonds les interdictions en matière de controverses rouges et de politiques sectorielles de Crédit Mutuel AM, notamment dans le secteur de la défense / armement et également le charbon. Cela a par exemple amené à exclure l'émetteur BHP (charbon) ou encore Raytheon Technologies (défense) de l'univers investissable au cours de l'année 2020.
Actions	Avant toute décision d'investissement, l'analyse extra-financière permet d'éliminer les valeurs ne correspondant pas à la philosophie de Crédit Mutuel AM, et nous limitons les valeurs non notées ou en catégorie 1 à 10% du portefeuille maximum tout en excluant les controverses rouges. Cela conduit à un échange constructif avec le pôle FReD en vue d'analyser les valeurs non notées ou récemment introduites en bourses et n'ayant pas encore d'historique en matière extra-financière. Aux exclusions sectorielles de Crédit Mutuel AM (sortie de RWE par ex), sont ajoutées, par culture extra-financière propre, le tabac et les jeux d'argent. Le suivi du score carbone des portefeuilles (Intensité carbone par ex.) nous conduit à réduire la pondération des sociétés n'ayant pas un engagement clair de réduction de leurs émissions de GES à un horizon visible.
Diversifié (Dubly Transatlantique Gestion)	Dans le cadre des exclusions sectorielles, et des analyses sur les sociétés actives dans le domaine des énergies renouvelables, nous avons par exemple écarté le dossier RWE en raison de sa trop forte production d'électricité provenant de centrales à charbon. Du côté obligatoire, nous suivons strictement les recommandations de notre pôle d'analystes composés d'analystes crédit et d'analystes ESG qui définissent notre univers d'investissement. Ainsi nous n'investissons pas sur des émetteurs tels que EnBW (société sous surveillance) et Anglo-American (société interdite) malgré la solidité de leur structure bilancière, pour des raisons ESG. Nous avons également dû vendre les obligations BHP suite à l'entrée de cet émetteur sur la liste des entreprises interdites.

INFORMATION DES PORTEURS





En tant

qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management

s'engage à **communiquer de manière transparente** sur ses activités auprès de l'ensemble de ses clients et partenaires. À ce titre, nous mettons à la disposition plusieurs documents disponibles sur notre site internet :

[Finance responsable / Crédit Mutuel Asset Management-Particuliers](#)

AU NIVEAU DE CRÉDIT MUTUEL AM	AU NIVEAU DES OPC
Politique d'engagement/vote	Reportings mensuels
Rapport annuel d'engagement/vote	Code de transparence des OPC ISR
Politique d'investissement responsable	Rapports annuels intégrant le reporting Article 173 pour les fonds concernés (encours supérieurs à 500 M€)
Politique Climat	DICI, prospectus et règlement
Rapport article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte	Rapport d'impact des fonds ISR labellisés
Politique sectorielle Charbon	Rapport annuel des bénéfices environnementaux de CM-AM Green bonds
Politique sectorielle Défense & Sécurité	
Politique RSE	

La liste des OPC prenant en compte des critères ESG et leur part d'encours est disponible ici :

https://www.creditmutuel-am.eu/fr/institutionnels/nos-expertises-et-services/finance-responsable/rapport-article-173_loi-sur-la-transition-energetique.html

Par ailleurs, les fonds ISR, solidaires, et d'obligations vertes de Crédit Mutuel Asset Management font systématiquement l'objet d'une démarche de labellisation afin de renforcer la transparence auprès des acteurs du marché.

TABEAU DE CORRESPONDANCE DES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARTICLE 173





TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARTICLE 173

Démarche générale de la SGP	Page 5
Modalité d'information des clients	Page 33
Liste OPC prenant en compte des critères ESG et part d'encours	Page 35
Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels	Page 20
Nature des critères ESG pris en compte	Page 9,15,16,28,29
Informations utilisées dans l'analyse des critères ESG	Page 9
Méthodologie et résultats de l'analyse ESG	Page 9
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	Page 23,24
Changements effectués dans les portefeuilles à la suite de l'analyse ESG	Page 33



ANNEXE



GLOSSAIRE

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Ce terme recouvre l'ensemble des démarches d'investissement prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon la conviction que ces démarches permettent non seulement de limiter les risques mais également d'améliorer les performances financières à long terme.

CRITÈRES ESG

Les critères ESG permettent d'évaluer la prise en compte du Développement Durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques au travers d'éléments environnementaux (émissions de CO2, recyclage, traitement eau et déchets...), sociaux (parité, santé et formation des salariés...) et de gouvernance (transparence, indépendance et parité au sein des conseils d'administration...).

FINANCE À IMPACT

L'impact investing, ou investissement à impact, se caractérise principalement par un investissement au sein d'entreprises qui ont l'intention explicite de générer un impact environnemental ou social positif tout en prenant l'engagement de mesurer cet impact en termes de performance. En France, l'impact investing rejoint le concept bien établi de « finance solidaire », qui consiste à investir dans des entreprises de l'économie solidaire (insertion par le travail, agriculture biologique, lutte contre le mal-logement...).

INTÉGRATION ESG (OPC)

Les démarches d'intégration ESG visent à sélectionner les valeurs en portefeuille selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance aux côtés des critères financiers, selon une double approche de maîtrise des risques et de création de valeur, toutefois moins stricte que les approches ISR.

LABEL PUBLIC ISR

Créé en 2016 et soutenu par le Ministère des Finances, le label ISR a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables et de garantir aux investisseurs une méthodologie d'évaluation des émetteurs sur la base des critères ESG.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En 2015, les pays membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable, destinés à mettre fin à toute forme de pauvreté et construire un monde respectueux de l'environnement. Les principaux défis couverts par ces 17 objectifs sont liés à la pauvreté, aux inégalités, à la santé, à l'éducation, au climat, à la paix et à la justice.



Retrouvez-nous sur
www.creditmutuel-am.eu

Crédit Mutuel Asset Management
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Société anonyme au capital de 3 871 680 €
Société de gestion de portefeuille – SGP
N° d'agrément AMF : GP 97-138
Siège social et bureaux Paris : 4 rue Gaillon 75002 Paris
Bureaux Strasbourg : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg
RCS Paris 388 555 021
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021
Code APE 6630 Z

JUIN 2021

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

